



ROB 2020

Commune de Courtenay

PREAMBULE

Cadre juridique du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Le ROB constitue une des étapes essentielles cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le ROB au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Il est spécifié à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de la Commune de Courtenay, « *Le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Il traduit, en termes financiers et pour les six prochaines années, les choix politiques des élus. Or, à cause des élections qui ont lieu dans quelques jours et fait du changement prévisible des organes décisionnels communaux, le ROB et les projections budgétaires qui en découlent ne peuvent réellement refléter la vision des futurs élus. En effet, le budget 2020, élaboré par un conseil l'exécutif communal sortant, ne sera voté définitivement, après les élections, par la nouvel organe délibérant issu des urnes. Cependant, celui-ci pourra l'amender par des décisions modificatives ou par un budget supplémentaire pour le rendre plus proches de ses propres objectifs.



Partie1 – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER



I – SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

A – CONTEXTE INTERNATIONAL GENERAL

2019 a été marqué par un tournant dans les perspectives économiques. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés alimentée par :

- la guerre commerciale entre les Etats Unis et certains nombre de grands pays développés (Chine, France, Allemagne, ...) , les risques accrus du Brexit, les autres risques géopolitiques aux proche et moyen Orient;
- la décélération globale et synchronisée de l'économie mondiale et entrée dans une nouvelle phase caractérisée une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes,
- Les risques externes de la zone euros et à la récession allemande : après une reprise de la croissance dans la zone euro au 1er trimestre 2019 liée à une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au 2ème et 3ème trimestre, pour très probablement stagner lors de ce 4ème trimestre. La situation manufacturière et industrielle est difficile en raison des problèmes spécifiques du secteur automobile et en particulier en Allemagne. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

En dépit des risques sur la croissance et la faiblesse de l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé un ensemble de mesures de politiques monétaires visant à mettre en place des instruments conventionnels ou non visant à réduire les effets des taux négatifs. L'inflation attendue en 2020 a aussi été revue à la baisse à 1,1 %.

Après avoir déjà diminuée en 2018 (+3,6 %), la croissance mondiale augmenterait légèrement (à +3,3 %) en 2020, portée par une accélération de l'activité dans de nombreux pays émergents. Dans les grands pays avancés, la croissance reculerait, dans le sillage des Etats-Unis.

Les chiffres du PIB qui ont été publiés jusqu'à présent cette année, conjugués au fléchissement général de l'inflation, laissent entrevoir une activité mondiale inférieure aux prévisions. Le rebond de la croissance qui est attendu en 2020 est précaire : il repose sur une stabilisation dans les pays émergents et les pays en développement aujourd'hui en difficulté et sur des progrès dans le règlement des différends commerciaux. Ce qui n'est pas totalement certain.

B – SITUATION ÉCONOMIQUE DE CERTAINS PAYS

Le commerce mondial peine à redémarrer : La croissance de l'économie mondiale a légèrement faibli en fin d'année tandis que le commerce mondial s'est de nouveau effrité.

En zone Euro : Tassement de la croissance fin 2019, principalement sous le fait de contreperformances en France et en Italie. Les dernières enquêtes de conjoncture tablent pour une croissance proche de 1 % l'an;

Royaume Uni : Net rebond des enquêtes de conjoncture en début d'année L'incertitude sur le Brexit a fortement pesé sur l'économie fin 2019. Depuis que la sortie ordonnée de l'Union Européenne a été actée, les chefs d'entreprise et les ménages semblent soulagés, au moins pour un temps;

Aux USA : La demande interne s'essouffle. La croissance du PIB s'est maintenue proche de son potentiel fin 2019. La convalescence du secteur industriel se poursuit. Elle pourrait être perturbée par les répercussions du coronavirus. La Fed confirme son statu quo, tandis que la campagne présidentielle occupe de plus en plus les débats.

En Chine : L'épidémie de coronavirus met à mal l'activité La croissance chinoise s'est établie à 6,1 % en 2019. Des signes d'amélioration de l'activité étaient apparus en fin d'année. Mais l'épidémie de coronavirus qui touche actuellement ce pays a entraîné une paralysie de l'économie, sans visibilité sur la durée de la crise.

Au Japon : Le tableau reste sombre. Les indicateurs relatifs aux entreprises, aux ménages et aux échanges extérieurs suggèrent un important ralentissement de l'économie japonaise en cette fin d'année. Alors que le frein des tensions commerciales s'atténue, l'épidémie de coronavirus en Chine pourrait peser sur l'activité.

Dans les pays émergents : Les perspectives sont modérées au Brésil, redressement en Inde et en Russie. Au Brésil, la consommation des ménages demeure un pilier de la croissance. En Russie, les dépenses budgétaires soutiennent l'activité. En Inde, la demande interne se raffermie. La banque centrale a de nouveau maintenu son taux directeur inchangé face à la résurgence de l'inflation.



C – SITUATION DES MARCHES

Pétrole et autres matières premières : Chute du cours du baril en janvier. Le cours du baril de Brent a clôturé le mois de janvier à 58,2 \$, en forte baisse par rapport à décembre. L'épidémie de coronavirus a en effet entraîné une chute du prix du pétrole, en raison du rôle majeur joué par la Chine sur le marché pétrolier.

Marches boursiers : Baisse des cours sous l'effet de l'épidémie de coronavirus. Alors que les principaux facteurs d'incertitude ayant marqué l'année 2019 se sont estompés en début d'année, de nouvelles sources d'inquiétude sont apparues. L'épidémie de coronavirus qui a démarré en Chine a ainsi entraîné un regain d'aversion pour le risque de la part des investisseurs.

Taux d'intérêt : La montée de l'aversion pour le risque pèse sur les rendements. Alors que début janvier les rendements des emprunts d'Etat étaient à peu près stabilisés, ils ont nettement baissé sur la seconde partie du mois suite au développement de l'épidémie de coronavirus.

Marches des changes : Les devises marquées par les premiers symptômes du coronavirus. L'épidémie de coronavirus en Chine a eu un effet dépressif notable sur un grand nombre de devises, notamment celles dont l'évolution de la parité est fortement liée aux fluctuations du cours des matières premières.

D – CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

Une fin d'année décevante en France. Alors que la croissance semblait installée sur un rythme modéré mais solide un peu supérieur à 1 % l'an, le PIB s'est contracté fin 2019, en partie sous l'effet des grèves. Le marché du travail semble cependant encore résister.

La loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement). Taux qui, avec les effets de l'épidémie du coronavirus, risque d'être voisin de 1%.

Elle prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (3,1% du PIB).

La dépense publique va croître de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du PIB, contre 53,8% attendu en 2019.

Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019).

En 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 milliards d'euros.



II – DISPOSITIONS ESSENTIELLES DE LA LOI DE FINANCE (LFI) 2020/COLLECTIVITES TERRITORIALES



A – POSE DANS LA BAISSSE DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Les collectivités territoriales sortent d'une période de ralentissement 2014-2016, marquée par une diminution des dotations de l'Etat vers les collectivités, suivie d'une période de stabilisation des concours financiers de l'Etat et d'une contractualisation Etat-Collectivités territoriales (pour 322 « grandes » collectivités).

La contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques (CRPF) mise en place entre 2014 et 2017 s'est traduite par une diminution des concours financiers de l'État aux collectivités (- 10 Md€ en exécution). Toutefois, cette baisse a été compensée par d'autres transferts. En effet, les transferts de l'État hors concours financiers exécutés de 2014 à 2018 sont demeurés très dynamiques sur la période récente. La fiscalité transférée a ainsi progressé de + 5,9 Md€ (hors formation professionnelle et apprentissage). Les contreparties de dégrèvements d'impôts locaux décidés par voie législative ont aussi fortement progressé, en raison du dynamisme de la fiscalité locale.

Au total, l'ensemble des transferts financiers de l'État ont globalement été stabilisés sur la période d'application de la CRFP.

Le Gouvernement a décidé de mettre fin à la baisse des concours financiers à partir de 2018. Aussi, les données d'exécution font apparaître une forte progression des transferts financiers en 2018 (+ 5,3 Md€ par rapport à 2017), qui atteignent 107,7 Md€ en AE. Cette augmentation importante est portée notamment par les contreparties des dégrèvements (+ 3,8 Md€), dont l'évolution s'explique en 2018 par la mise en œuvre de la première étape de la suppression de la taxe d'habitation.



B – L'EXPÉRIMENTATION DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION

Le projet de loi de finances pour 2020 amorcera la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH). Il achèvera ainsi le chantier de la révision générale des valeurs locatives, différée depuis 50 ans, dont la première étape est entrée en vigueur en 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP).

Au premier semestre de l'année 2023, les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués. Sur la base des données collectées, le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 1er septembre 2024, un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'État.

En 2025, les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives qui s'appliqueront à partir des impositions établies à compter du 1er janvier 2026

C – SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression définitive et intégrale de la TH sur les résidences principales. L'article 5 de la loi de finances pour 2018 avait déjà instauré un dégrèvement permettant aux 80 % de foyers les plus modestes d'être progressivement dispensés, sur trois ans, du paiement de la TH au titre de leur résidence principale.

Le PLF pour 2020 prévoit une suppression définitive de cet impôt par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. – Pour 2020, le dégrèvement, sous conditions de ressources, de TH sur la résidence principale dont bénéficient 80 % des foyers, prévu à l'article 1414 C du code général des impôts (CGI) par la loi de finances pour 2018, est adapté afin que les contribuables concernés ne paient plus aucune cotisation ; – Pour 2021, une nouvelle exonération à hauteur de 30 % est instaurée pour les 20 % de ménages restants ; – Pour 2022, ce taux d'exonération est porté de 30 % à 65 %. – À compter de 2023, la TH sur la résidence principale sera définitivement supprimée. La taxe ne concernera plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales. En 2023, la disparition totale de la taxe d'habitation sur la résidence principale permettra à l'ensemble des foyers de bénéficier d'un gain moyen de 723 €.

Année	Suppression pour 80 % des foyers			Suppression pour 20 % des foyers		
	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Taux de dégrèvement	30%	65%	100%	30%	65%	100%

Source: Direction du budget



D - AUTRES ELEMENTS DE LA LFI 2020

Poursuivre la politique de réduction de la dépense publique, estimée à 53,4 % du PIB, contre 55 % en 2017 ;

La loi de finances pour 2020 prévoit une stabilisation du montant de la DGF de 26,8 milliards d'euros ;

Péréquation, les choix effectués dans le budget de 2019 sont reconduits : ainsi, la péréquation est reconduite à hauteur de 180 millions d'euros pour les communes et leurs EPCI : 90 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;

Dotation d'intercommunalité la loi de finances pour 2020 prévoit de maintenir ce mécanisme chaque année. ;

La Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal fait l'objet d'une minoration de 45 millions d'euros dont 10 millions d'euros pour le bloc communal ;

Pour le soutien à l'investissement local, les dotations de soutien à l'investissement local seraient maintenues à 2 milliards d'euros (hors FCTVA),

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stables avec plus d'un milliard d'euros de Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), 570 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et 150 millions d'euros pour la Politique de la Ville (PDV) ;

- Poursuite de l'encadrement des dépenses et de l'endettement des CT (cf LPFP 2018-2022)
- Renforcement de la péréquation pour les communes éligibles à la DSU et DSR.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales augmentent à nouveau dans le projet de loi de finances pour 2020 portée par la dynamique de la fiscalité transférée et les dégrèvements depuis 2003. A périmètre constant les transferts financiers progressent de + 3,3

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 045-214501157-20200310-DELIB050320-DE



Partie 2 – LE BUDGET COMMUNAL



A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RF)

1 – TENDANCE GÉNÉRALE – RF

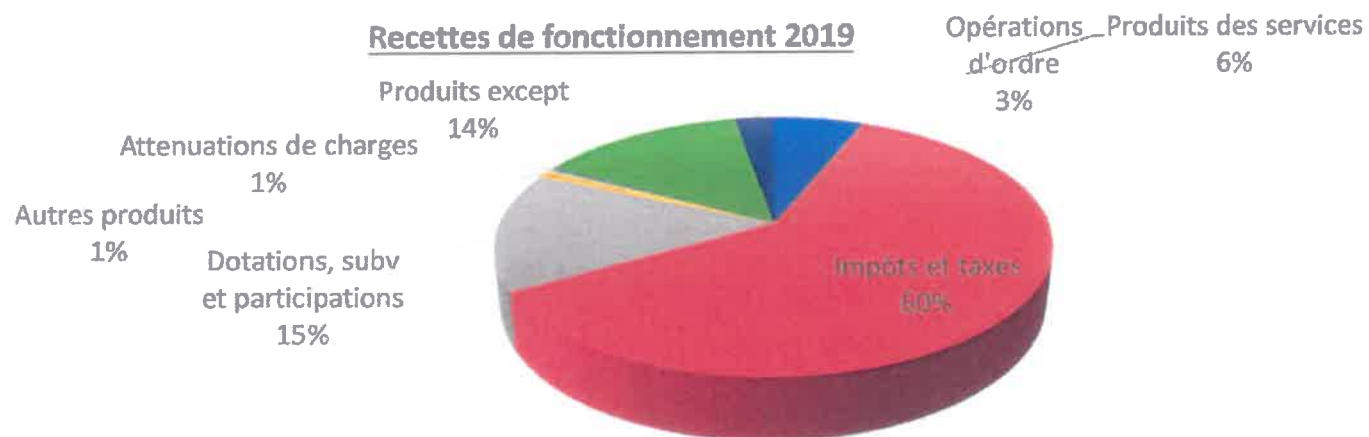
Les recettes communales connaissent un rebond en 2019 de 13% Par rapport à 2018. Elles passent de 4 926 220 € en 2018 à 5 516 546 € en 2019. Pour rappel, elles étaient de 4 951 600 € en 2017).

Cette croissance est due à la cession d'un bail emphytéotique à Logement Loiret de plus de 700 000 € Mais aussi aux produits des services communaux. Ces derniers ont augmenté de 7% entre 2019 et 2018 contre une baisse de 3% entre 2017 et 2018

Les dotations de l'Etat ont diminué de 4% par rapport à l'année 2018. Les impôts et taxes récoltés ont eux aussi connu, en 2019, un léger fléchissement de 2% par rapport à 2018.

2 – DÉTAIL DES RF PAR CHAPITRE

Recettes de fonctionnement (RF)	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Var 2018/2019	Var 2017/2018
Produits des services	344 480	322 404	332 660	7%	-3%
Impôts et taxes	3 337 987	3 407 295	2 989 674	-2%	14%
Dotations, subv et participations	819 594	853 191	856 139	-4%	0%
Autres produits	59 909	148 241	514 778	-60%	-71%
Attenuations de charges	28 606	51 669	81 683	-45%	-37%
Produits except	770 421	143 421	189 595	437%	-24%
Opérations d'ordre	155 549	83 825	457 311	86%	-82%
Total	5 516 546	5 010 045	5 421 840	10%	-8%



3- SIMULATION DE LA FISCALITÉ LOCALE APRÈS SUPPRESSION DE LA TH – RF

La TH sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée dès 2021. Pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de TFPB.

La LFI pour 2020 prévoit une compensation sur la base des taux appliquées en 2017 sur les bases de 2020.

Données en € issues d'une simulation DGFIP sur la situation 2018 de Courtenay

Avant la réforme			Après la réforme			
Ressources de la TH sur résidences principales	Produit du foncier bâti communal	Ressources de TH et du produit foncier bâti communal	Produit du foncier bâti départemental transféré à la Commune	Produit/foncier bâti (anciennes parts communales et départementales) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient correcteur
(1)	(2)	(1+2)	3	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
867 961	1 169 897	2 037 858	1 001 717	2 171 614	0,9384071018	2 037 858



4 – ATTRIBUTIONS DÉFINITIVES DE COMPENSATION – RF

Rappel : suite à la création de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry, le 1^{er} janvier 2012, la Commune de Courtenay a adhéré à celle-ci et, par conséquent, par délibération n°01.11.12, du 19 novembre 2012, le Conseil municipal de Courtenay a accepté les modifications des statuts de la CCBC et notamment le transfert de plusieurs compétences. Avec la création de la nouvelle entité, 3CBO (Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne), la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a établi de nouveaux montants d'attribution de compensation.

En 2018, la Commune a perçu 802 089,00€ contre 791 114,00€ en 2017. Cette augmentation fait suite à la part de la taxe d'habitation que la 3CBO nous a reversée. En 2019, le montant perçu par la Commune a été de 677 679 euros. Cette baisse s'explique par le Transfert de la compétence « Contribution au financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) » à la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO).



5 - LES DOTATIONS ET REVENUS DES IMMEUBLES - RF

Les dotations et participations diverses

La commune a perçu en 2019 une dotation globale forfaitaire d'un montant de 262 522€ contre 276 938€ en 2018. Pour rappel, elle était de 292 576€ en 2017. Cette dotation est en constante baisse depuis 3 ans:

- 5,34 % entre 2017 et 2018
- 5,21% entre 2018 et 2019

Les revenus des immeubles

Les recettes liées aux immeubles en 2019 ont été de 46 112 €, en augmentation de 9% par rapport à 2018 dont le montant était de 42 302€. Pour rappel, ce produit était de 43 885 € en 2017.



B- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (DF)

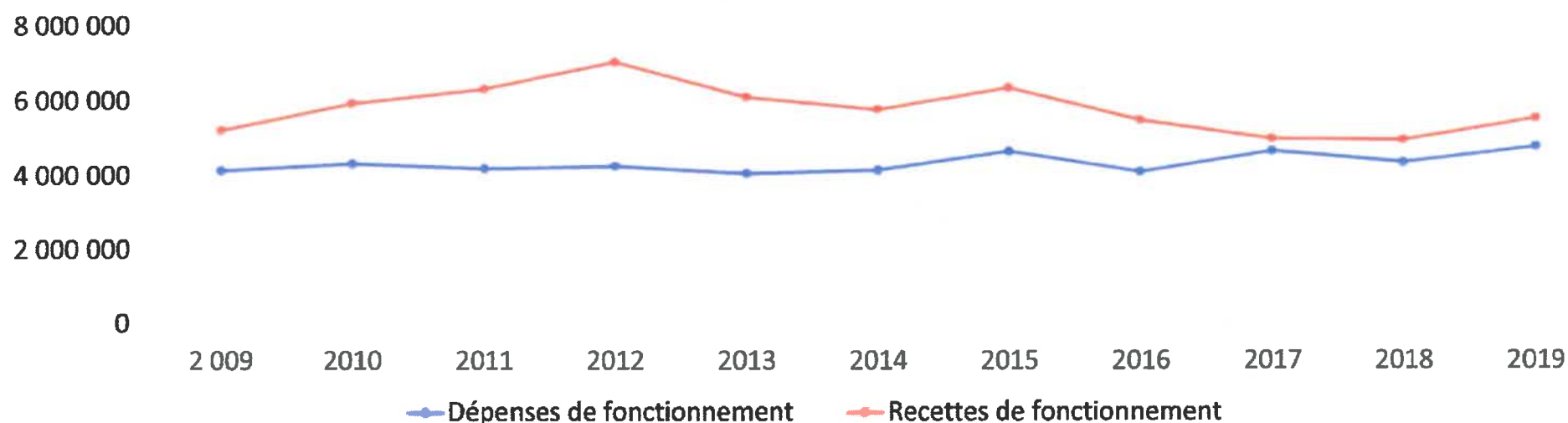
1 – TENDANCE GÉNÉRALE – DF

En baisse depuis 2015, les DF ont connu une hausse entre 2018 et 2019. Elles se sont élevées à 4 746 717 € en 2019 contre 4 327 378€ en 2018, soit une hausse de 10%.

Pour rappel, le total des DF étaient de 4 638 317,47 € en 2017 donc en diminution de 6,70% en 2018.

En 2020, elles connaîtront une hausse (compensée par des recettes) du fait de l'entrée probable en service du Centre Communal de Santé.

Evolution pluriannuelle des RF et DF



2- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- DF

DF	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Charges à caractère général	1 159 097	1 284 046	1 267 340	-10%	1%
Charges de personnel	2 142 928	2 083 756	2 069 385	3%	1%
Atténuation de produits	24 718	12 052	21 018	105%	-43%
Autres charges de gestion	346 155	380 005	394 697	-9%	-4%
Opérations d'ordre	755 525	165 037	787 746	358%	-79%
Charges financières	158 274	115 841	86 795	37%	33%
Autres	160 019	286 641	11 336	-44%	2429%
Total	4 746 717	4 327 378	4 638 317	10%	-7%

Dépenses réalisées en 2019



2 – LES EFFECTIFS DE PERSONNEL EN 2019 ET LA MASSE SALARIALE – DF

EFFECTIFS ET LEUR COMPOSITION

- Effectifs: 68 dont agents à TC = 49; Agents à TNC = 19 ; Nombre de femmes = 35 et nombre d'hommes = 33
- 8 départs (mutation et disponibilité) et 13 recrutements – 2 agents en arrêt maladie de plus de 3 mois
- Nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) : 8 + 36 fonctionnaires – Nombre de contrats à durée déterminée (CDD) : 24
- 43 agents de catégorie C – 23 catégorie B – 2 catégorie A.

LA MASSE SALARIALE

La masse salariale a augmenté de 2,81% sous l'effet du Glissement Vieillessement Technicité (GVT) annuel + évolution du smic . Elle est passée de 2 083 756 € en 2018 à 2 142 928 € en 2019. Au 1er janvier 2020, le Smic brut horaire est de 10,15 € et de 10,03€ au 1^{er} janvier 2019.

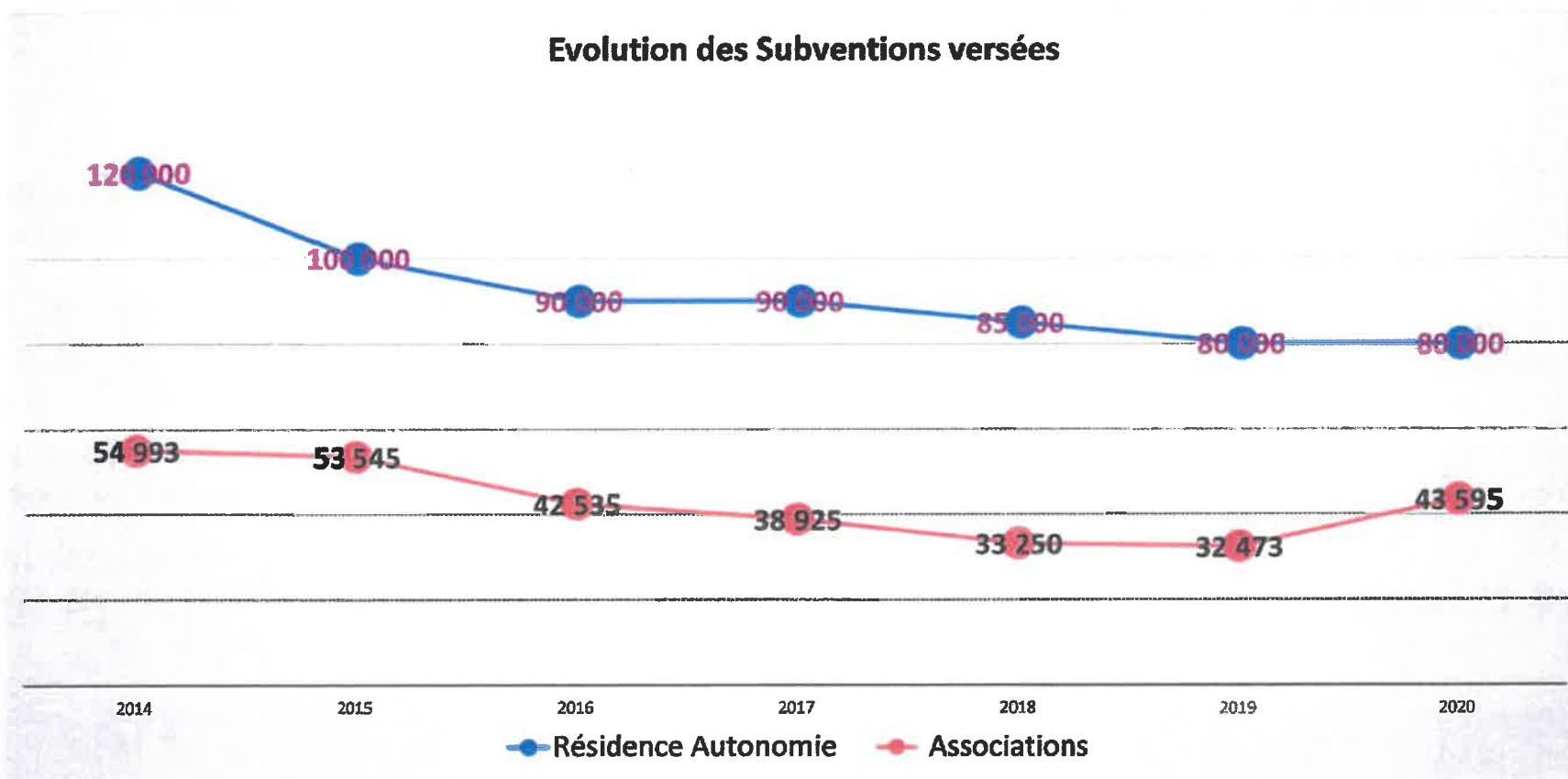
- 17 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon avec une revalorisation totale de +131 points
- 9 agents ont bénéficié d'un avancement de grade avec une revalorisation totale de +612 points

Les effectifs de la Commune connaîtront une évolution avec l'ouverture du Centre Communal de Santé. Il est, en effet, prévu d'embaucher de 2 médecins et 2 médico-administratifs, avec un impact d'environ 300 k€ sur la masse salariale en 2020. Cet impact sera substantiellement compensé par les recettes de fonctionnement du CCS. Le recrutement d'autres médecins (spécialistes ou non) à compter de 2021 dépendra de la demande de soins et des possibilités de recrutement.

Des dépenses de personnel ont continué à être impactées notamment par l'avancement d'échelon et de grade des agents des et de catégories B et C en 2018. Par ailleurs les remplacements qui ont conduit à recourir à des suppléants du Centre de Gestion du Loiret La maîtrise des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2018 a été poursuivie sur les différentes passations de marchés publics.

3- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE – DF

Evolution des Subventions versées



2 – FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – DF

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle a disparu en 2012, au profit d'un nouveau système de péréquation horizontal (FPIC).

Entrée en vigueur depuis le 31 juillet 2012, la Commune de Courtenay participe au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) dans le cadre de la CCBC et maintenant de la 3CBO.

En 2019, la participation de la Commune s'est élevée à 22 045€ contre 12 052 € en 2018. Pour rappel, il était de 20 189 € en 2017 et de 106 678€ en 2016.

Cette baisse est la conséquence de la fusion des deux EPCI qui a donné naissance à la 3CBO. La Commune reste néanmoins contributrice mais à un coût moindre.



B– RECETTES D'INVESTISSEMENT (RI)



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT – RI

Après une baisse en 2018, les RI connaissent un rebond de 5% en 2019. Leur montant est passé de 3 885 739€ en 2018 à 4 085 324€ en 2019. Une hausse qui s'explique par:

- Fonds de Compensation pour la TVA sur la valeur ajoutée (FCTVA): En 2019, son montant a été de 511 595 € contre 282 131,00€ en 2018. Pour rappel, il était de 258 025,00 € en 2017 et de 120 799,00€ en 2016.
- les excédents capitalisés
- les opérations d'ordre.

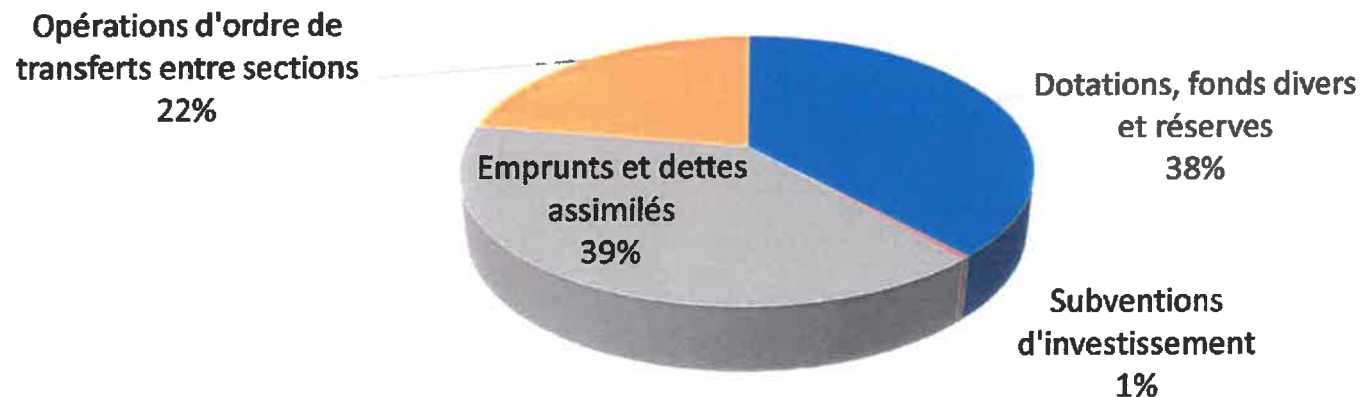
Pour rappel , en 2017, le montant de ces RI était de 4 331 431€.

Il est à noter que le montant de la taxe d'aménagement perçu en 2019 par la Commune est a été de 29 108 € en baisse de 31 % par rapport à 2018 (42 431€). Pour rappel elle se montait à 27 275 € en 2017 et à 41 423 € en 2016.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT - RI

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2019 en €	Réalisé en 2018 en €	Réalisé en 2017 en €	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Dotations, fonds divers et réserves	1 559 282	530 486	826 566	193,93%	-35,82%
Subventions d'investissement	15 000	493 841	967 096	-96,96%	-48,94%
Emprunts et dettes assimilés	1 600 000	2 696 374	1 750 023	-40,66%	54,08%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	911 043	165 037	787 746	452,02%	-79,05%
Total	4 085 324	3 885 739	4 331 431	5,14%	-10,29%

Recettes d'investissement 2019





B– DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DI)



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MARQUÉES PAR FORTE DÉCROISSANCE

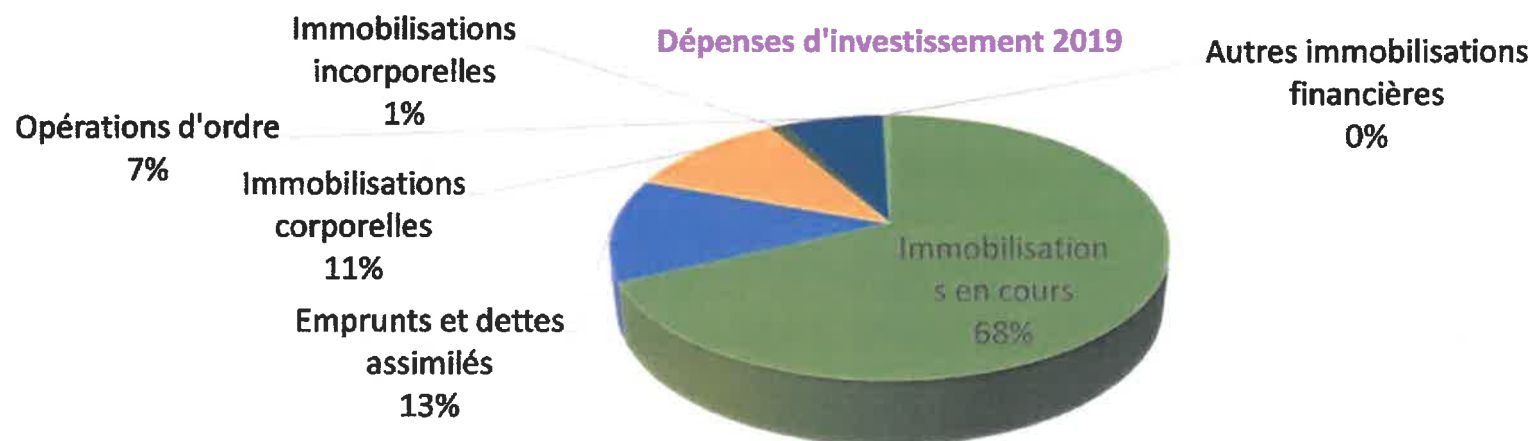
Après une hausse de 90% entre 2017 et 2018, les DI connaissent une importante baisse de près de 59% en 2019. Leur montant est passé de 5 469 682 € en 2018 à 2 240 992 € en 2019. Une baisse qui s'explique par:

- La fin des travaux du pôle Cultural et Associatif avec une réduction importante su stock d'en-cours.
- L'arrivée à maturité et l'extinction de certains emprunts.

Pour rappel , en 2017, le montant de ces DI était de 2 879 848 €.

1 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT- DÉTAIL PAR ARTICLE (DI)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Immobilisations en cours	1 521 691	4 373 105	2 129 210	-65,20%	105,39%
Emprunts et dettes assimilés	283 855	706 659	122 070	-59,83%	478,90%
Immobilisations corporelles	245 185	286 267	119 083	-14,35%	140,39%
Immobilisations incorporelles	24 092	19 826	42 064	21,52%	-52,87%
Opérations d'ordre	155 549	83 825	457 311	85,57%	-81,67%
Opérations patrimoniales		0	0		
Autres immobilisations financières	10 621	0	10 109		-100,00%
Total	2 240 992	5 469 682	2 879 848	-59,03%	89,93%





2 – LA DETTE

Six emprunts dont le prêteur principal est la Caisse d'Epargne (97%) sont inscrits au bilan de la Commune. Sur ceux-ci, le capital restant dû au 31/12/2019 est de 6 663 892€ et concerne, à 60%, le financement du pôle culturel. Le total des intérêts payés en 2019 est de 158 274 €. Ils sera de 159 738€ en 2020.

Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Annuités 2019 (Remb)	Restant dû au 31/12/19	Annuités 2020	Statut
POLE CULTUREL N°3	20/03/2019	1 600 000	71 029	1 552 000	93 184,8	1,91
PRET POLE CULTUREL	27/04/2017	2 600 000	158 623	2 437 500	156 582,42	
POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF	27/04/2017	300 000	17 776	275 000	17 557	
EMPRUNT FLEXILIS CONSOLIDE (7497174/7578265)-68	23/12/2008	1 766 700	112 073	1 386 158	112 073	
CONSTRUCTION CHAUFFERIE BOIS PRET FIXE	02/12/2016	1 064 063	48 615	988 786	48 615	
EURIBOR-55	01/02/2005	500 000	42 741	24 448	12 544	Extinction 2021
Total		7 830 763	450 856	6 672 777	440 555	

3 – PRINCIPAUX TRAVAUX 2019 ET PROJETS 2020

DOMAINES	TRAVAUX REALISES EN 2019	PROJETS 2020
BATIMENTS	Parvis de la Mairie	
BATIMENTS	Réfection du parvis de la mairie	Réfection du sol souple du réfectoire du resto scolaire
BATIMENTS	Eclairage du parvis de la mairie	Remplacement des Velux du bateau et volets roulants école maternelle
BATIMENTS	Travaux/porte d'entrée du porche de la mairie	Travaux de couverture du resto scolaire
BATIMENTS	Aménagement intérieur local Centre Communal de Santé et de télémedecine	Installation de pare-soleil à l'école de musique et des stores dans la salle des associations au pôle Culturel
VOIRIE	Travaux d'éclairage public, chaussée voirie du Mail, rue du Mail, rue de l'Esplanade, rue de l'ancienne école des garçons	
BATIMENTS		Aménagement de l'intérieur du centre de santé
BATIMENTS	Remplacement de 4 panneaux lumineux situés sur le parvis de la mairie et sur la halle	Installation d'un système de vidéo surveillance à La Jacqueminière
BATIMENTS		Etudes et travaux de climatisation de la Mairie
BATIMENTS		Travaux de câblage de la salle du Conseil Municipal / Wifi
CIMETIERE	Reprise des concessions cimetières	Reprise des concessions cimetières
MATERIEL		Acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire
MATERIEL		Installation de 2 panneaux lumineux
VOIRIE	Enfouissement réseaux secs, éclairage public, chaussée voirie rue du mail, rue du Mail , rue de l'Esplanade, rue de l'ancienne Ecole des Garçons	
VOIRIE	Réalisation de divers travaux sur les voiries de la Commune en collaboration avec la 3CBO	Installation de 2 mobiliers de signalement « Piéto" place A. Chesneau



C- RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE L'EXERCICE 2019



1 – BUDGET COMMUNE – RESULTAT PREVISIONNEL 2019

Fonctionnement

- Le résultat prévisionnel excédentaire avant affectation du résultat = 769 829€
- Pour rappel : les RF = 5 516 546 € et les DF = 4 746 717 €

Investissement

- Le résultat prévisionnel excédentaire avant affectation du résultat 2019 = 1 844 332€
- Pour rappel: les RI = 4 085 324€ et les DI = 2 240 992€

Résultat total (F+I) = 769 829 + 1 844 332 = 2 614 142 €

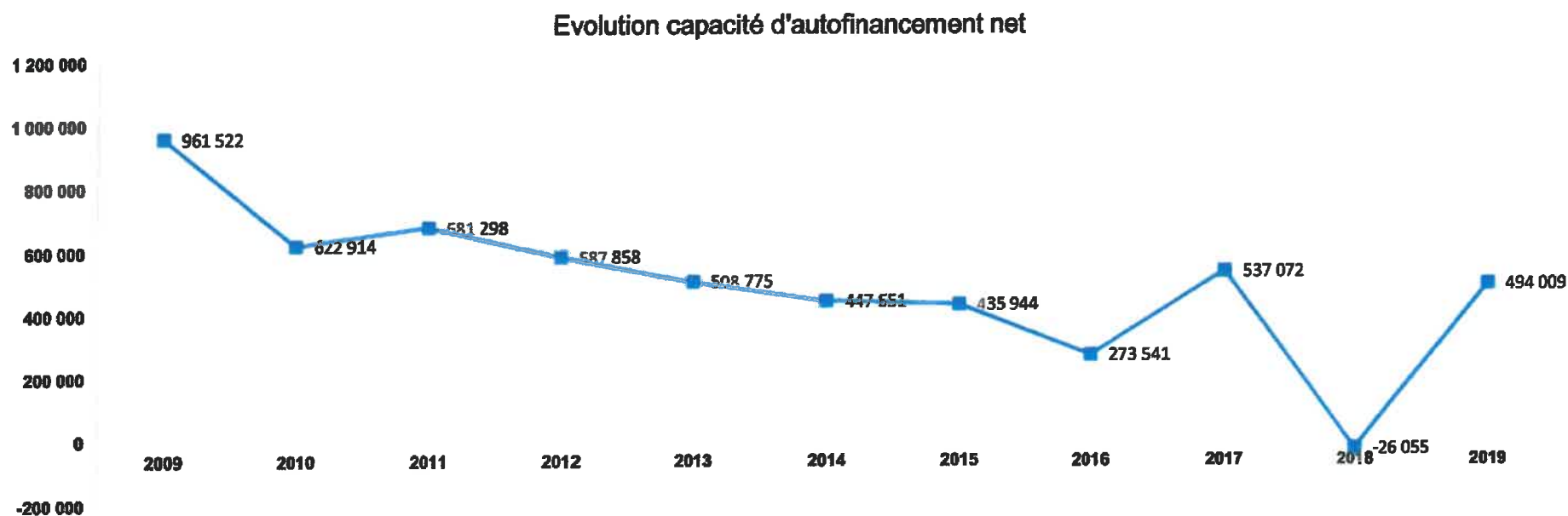
Perspectives de recettes en 2020

En 2020, la Commune devrait percevoir:

- Subventions régionales sur les travaux du Pôle Culturel et Associatif. Environ 600 000€
- Produits de cession des terrains à la SAFER : 130 400 €

D – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Négative (-26 000 €) en 2018, la capacité d'autofinancement nette se situe à 494 000€ en 2019



Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 045-214501157-20200310-DELIB050320-DE



Partie 3 – BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 045-214501157-20200310-DELIB050320-DE



I – BUDGET EAU

(SOUS RÉSERVE DES ÉLÉMENTS DÉFINITIFS DU TRÉSOR PUBLIC NON ENCORE REÇUS
CE 03/03/20)



A – RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

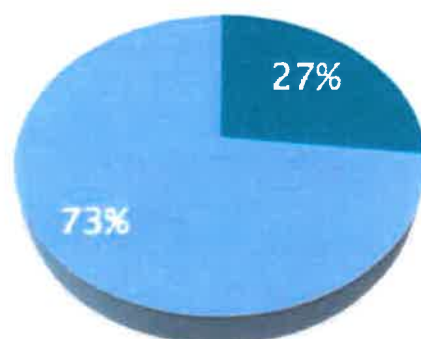
1 – BUDGET EAU – RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RF)

Les RF ont augmenté, en 2019, de 15% par rapport à celles de 2018. Elles étaient de 172 263,19 € en 2017 (195 419,43€ en 2016). Plus de 70% des recettes correspondent à des produits réels de la vente de l'eau

RECETTES D'EXPLOITATION en €

	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Opération d'ordre et de transferts entre sections*	54 603	54 603	54 585	0%	0%
Autres produits de gestion	0	0	3 874		-100%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	149 301	123 303	113 804	21%	8%
Total	203 904	177 906	172 263	3%	3%

Recettes d'exploitation 2019



■ Opération d'ordre et de transferts entre sections*

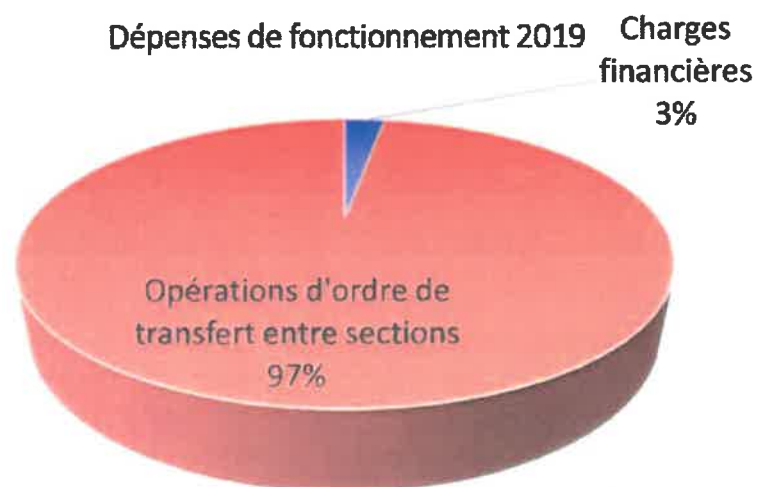
■ Autres produits de gestion

2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DF)

Les DF ont augmenté, en 2019, de 2% par rapport à celles de 2018.

Ces dépenses se composent essentiellement des dotations aux amortissements et des charges à caractère général.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Charges à caractère général	12 412	14 542	13 172	-17%	10%
Charges financières	2 969	1 456	1 894	104%	-23%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 776	104 427	112 398	3%	-7%
Total	122 156	105 883	114 292	5%	-7%





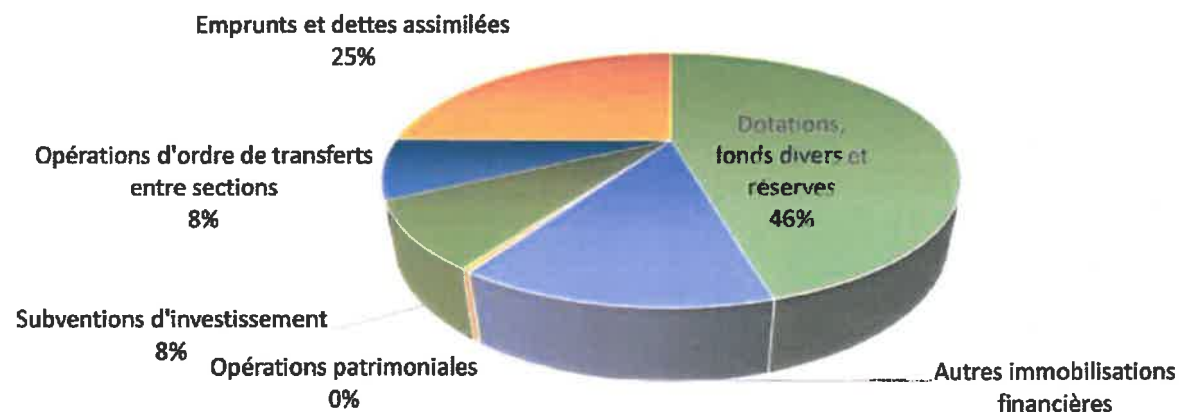
B – RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES D'INVESTISSEMENT (RI)

Les RI ont connu une augmentation de 95% due essentiellement aux dotations diverses (réserves) et à l'emprunt adossé à l'usine de décarbonation d'eau. Cette augmentation était de 235% entre 2017 et 2018.

Eau - RECETTES D'INVESTISSEMENT en €	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Dotations, fonds divers et réserves	646 690	357 018	37 833	81%	844%
Autres immobilisations financières	0	61 832	14 736	202%	320%
Opérations patrimoniales	5 711	61 832	14 736	-91%	320%
Subventions d'investissement	115 375	46 980	8 783	146%	435%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	107 776	104 427	112 398	3%	-7%
Emprunts et dettes assimilées	350 000				
Total	1 412 872	632 089	188 487	123%	235%

Eau - RI 2019

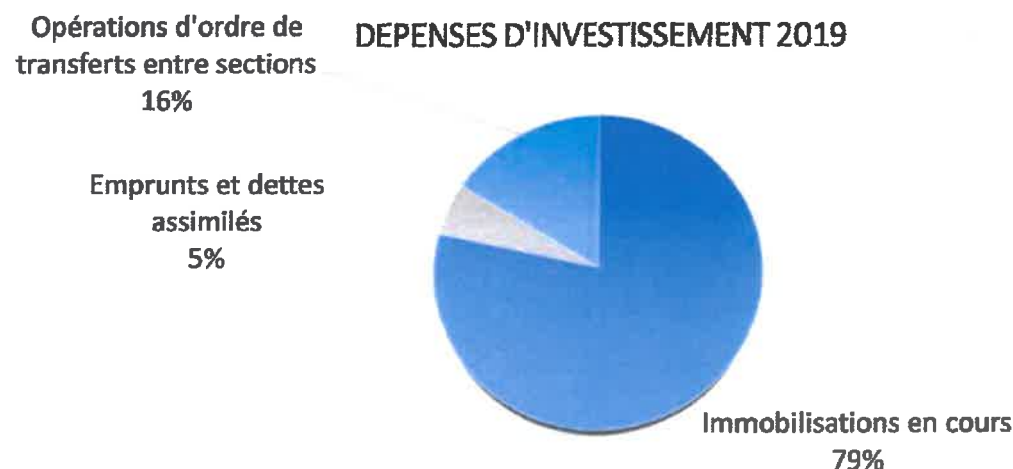


2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DI)

Les DI ont connu une forte compression (-67%) en 2019 par rapport à 2018. Pour rappel, elles étaient en augmentation (+111,70 %) entre 2017 et 2018. Leur montant était de 198

356 19 € en 2016

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Immobilisations en cours	265 429	908 683	376 423	-71%	141%
Emprunts et dettes assimilés	18 122	7 622	9 296	138%	-18%
Immobilisations corporelles	3 565	28 979	49 830	-88%	-42%
Immobilisations incorporelles	8 760	7 080	0	118%	
Opérations d'ordre de transferts entre sections	54 603	54 603	54 585	0%	0%
Opérations patrimoniales		61 832	14 736	-100%	320%
Total	350 479	1 068 799	504 870	-67%	112%



3 – DETTE

La dette sur l'eau est constituée par un emprunt principal finançant la construction de l'usine de décarbonatation d'eau. Au 31/12/2019, il représente 96% de la dette totale. L'autre emprunt, en voie d'extinction 2021, finançait la station de traitement d'eau .

Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Taux fixe	Durée (années)	Rembt 2019	Restant dû au 31/09/19
Construction de l'usine de décarbonatation	12/03/2019	350 000,00	1,43	15,00	10 500	339 500
Station de traitement-5	12/09/2001	152 449,02	5,75	20,00	7 622	13 339
		502 449,02			18 122	352 840



C – RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

1 – RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2019 est le produit conjugué d'une augmentation des recettes de 67% et une relative stabilité des dépenses.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Recettes d'investissement (RI)	203 904	177 906	172 263	15%	3%
Dépenses d'investissement (DI)	122 156	105 883	114 292	5%	-7%
Résultat = (RF-DI)	81 748	72 023	57 971	29%	24%

2 – RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement dégagé en 2019 est le double produit d'une baisse de 67% des dépenses d'investissements et d'une augmentation de 123% des recettes d'investissement.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Recettes d'investissement (RI)	1 234 784	632 089	188 487	123%	235%
Dépenses d'investissement (DI)	350 479	1 068 799	504 870	-67%	112%
Résultat = (RI-DI)	884 305	-436 711	-316 384	-342%	38%

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 045-214501157-20200310-DELIB050320-DE



II – BUDGET ASSAINISSEMENT



A – RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

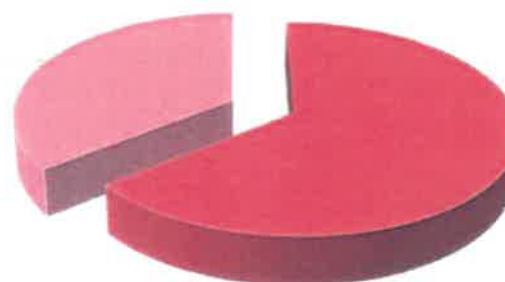
1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RF)

Les RF 2019 sont en hausse de 27% par rapport 2018.

ASSAINISSEMENT - RECETTES D'EXPLOITATION en €	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Opération d'ordre et de transferts entre sections	146 054	146 054	144 514	100%	1%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	162 071	212 923	178 957	-24%	19%
Autres produits de gestion	0	0	2 336		-100%
Total	308 126	358 978	325 807	27%	10%

Assainissement - recettes 2019

Ventes de produits,
prestations de
services, marchandises
36%



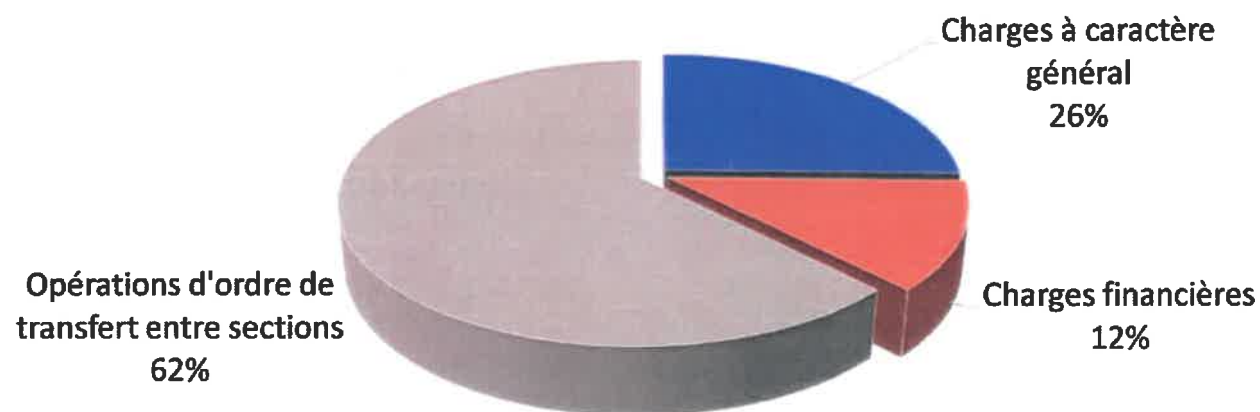
Opération d'ordre et
de transferts entre
sections
64%

2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DF)

Les DF ont cru en 2019 de 37% par rapport à 2018. Une augmentation s'explique par les charges à caractère général qui ont évolué de 179%. Il est à rappeler que ce service est géré en DSP.

ASSAINISSEMENT- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Charges à caractère général	119 371	31 659	33 010	277%	-4%
Charges financières	57 088	57 898	58 676	-1%	-1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1465 31	145 526	150 674	101%	-3%
Total	322 990	235 083	242 360	100%	-3%

Assainissement - Dépenses de fonctionnement 2019





B – RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES D'INVESTISSEMENT (RI)

Les recettes d'investissement ont augmenté, en 2019, de 19% par 2018 ce grâce à un emprunt d'équilibre

ASSAINISSEMENT - RECETTES D'INVESTISSEMENT en €	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0		
Autres immobilisations financières	0	7 018	1 637	-100%	329%
Opérations patrimoniales	0	7 018	1 637	-100%	329%
Subventions d'investissement	0		46 204		-100%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	146 054	145 526	150 674	10%	-3%
Emprunts et dettes assimilées	30 448				
Total	190 369	159 561	200 152	19%	-20%

Assainissement RI 2019

Emprunts et dettes
assimilées
17%



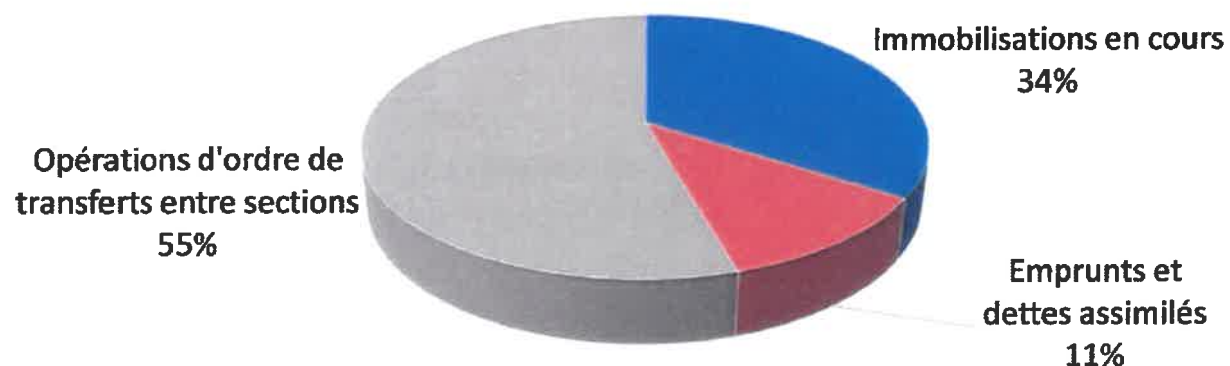
Opérations d'ordre de
transferts entre
sections
83%

2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DI) EN BAISSÉ

Les dépenses d'investissement sont, en 2019, en baisse de 46% par rapport à 2018 du fait de la diminution des immobilisations en cours et du capital/emprunts à rembourser.

ASSAINISSEMENT-DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Immobilisations en cours	91 644	232 462,5		-61%	
Emprunts et dettes assimilés	30 448	79 646,0	78 878,9	-62%	1%
Immobilisations corporelles	1 676	30 566,9	42 105,6	-95%	-27%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	146 055	146 054,5	144 514,2	0%	1%
Opérations patrimoniales	0	7 017,6	1 637,1	-100%	329%
Total	269 822	495 747	267 136	-46%	86%

Assainissement DI 2019



3 - LA DETTE

Le capital restant dû au 31/12/2019 de l'ensemble du stock d'emprunts est de 1 770 064 €. Il était de 1 828 595€ en 2018. Il représente, à 77%, l'emprunt sur la réhabilitation de la station d'épuration.

Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital restant dû	Durée en mois	Nature de taux	Taux d'intérêts
REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT-13	28/07/2004	17 300	2 307	180	Fixe	0
REHABILITATION PAR MISE EN SEPARATIF RUE DES PATU-15	03/05/2007	19 900	3 980	180	Fixe	0
MISE EN SEPARATIF RUE DES ORMES-16	27/04/2009	22 825	7 608	180	Fixe	0
REFOULEMENT JACQUEMINIERE VERS BOURG-17	16/12/2009	110 622	36 874	180	Fixe	0
RECONSTRUCTION STATION EPURATION	30/10/2009	655 014	267 177	240	Fixe	0
COLLECTEUR REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT-22	02/12/2010	69 807	27 923	180	Fixe	0
MISE EN SEPARATIF PLACE CHESNEAU ET RUE FOCH-24	13/07/2011	37 286	19 886	180	Fixe	0
REHABILITATION RESEAU RUE DES PONTS-23	13/07/2011	58 863	39 242	180	Fixe	0
EXTENSION 2012 RESEAU ASSAINISSEMENT-26	06/12/2012	11 457	6 110	180	Fixe	0
REHABILITATION STATION EPURATION-20	13/09/2010	1 500 000	1 358 957	480	Fixe	4,09
		2 503 074	1 770 064			



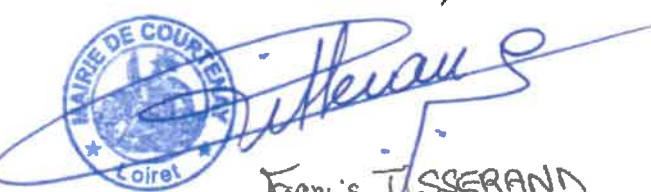
C – RESULTATS PREVISIONNELS

1 - RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

ASSAINISSEMENT - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Recettes de fonctionnement (RF)	308 126	358 978	325 807	-14%	10%
Dépenses de fonctionnement (DF)	322 990	235 083	242 360	37%	-3%
Résultat = (RF-DF)	-14 865	123 895	83 447	-112%	48%

ASSAINISSEMENT- RESULTAT D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2019	Réalisé en 2018	Réalisé en 2017	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2018
Recettes d'investissement (RI)	190 369	159 561	200 152	19%	-20%
Dépenses d'investissement (DI)	269 822	495 747	267 136	-46%	86%
Résultat = (RI-DI)	-79 453	-336 187	-66 983	-76%	402%

Le Maire,



Francis TISSERAND